

Extension des consignes de tri

Le tri des déchets se simplifie au sein de la CCDH !!

A partir du 1^{er} octobre, de nouvelles consignes de tri vont s'appliquer sur l'ensemble des communes de la CCDH.

Tous les emballages se trient

Désormais, sacs, pots de yaourt, barquettes, boîtes, films, suremballages en plastique vont être recyclés et devront être déposés dans la poubelle jaune. En plus de ces emballages, les petits emballages en acier et en aluminium tels que les capsules de café métalliques, les couvercles, bouchons, etc. seront les bienvenus dans votre conteneur de tri. Enfin, les papiers pourront être mélangés aux emballages que ce soit dans votre bac ou dans les nouvelles bornes d'apport volontaire !

Pourquoi ces changements ?

Les consignes de tri s'harmonisent sur l'ensemble du territoire du Siredom*, que les 37 communes de l'ex Sictom du Hurepoix, dont les 11 communes qui composent la CCDH, ont rejoint début 2018.

Nos déchets, depuis le 1^{er} janvier, sont traités au Centre Intégré de Traitement des Déchets de Vert-le-Grand/Echarcon qui dispose à la fois des capacités suffisantes pour accueillir les tonnages supplémentaires et des équipements pour trier ces nouveaux emballages (petits emballages métalliques et emballages plastiques) et les conditionner avant leur acheminement vers les filières de recyclage.

Des bénéfices environnementaux...

C'est un grand pas en avant pour l'environnement : chaque habitant va trier chaque année davantage de déchets supplémentaires. Plus de tri, c'est plus de recyclage et donc moins d'incinération ou d'enfouissement, un objectif en accord avec la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Et qui dit recyclage dit préservation des ressources naturelles et économie de l'énergie nécessaire à la fabrication du plastique à partir du pétrole.

...et économiques

Recycler davantage permet également de favoriser la maîtrise des coûts de traitement supportés par les collectivités et donc par les usagers. Traiter une tonne d'emballages recyclables coûte moins cher que l'incinération d'une tonne de déchets. Sans compter les recettes liées aux soutiens financiers reversés par l'éco-organisme Citeo, calculés en fonction des tonnages triés.

Si réduire ses déchets est une priorité, trier plus, c'est participer à une action au service de l'environnement et de tous !

Pour en savoir + : www.siredom.com

* Le Siredom, c'est le syndicat pour l'innovation, le recyclage et l'énergie par les déchets et ordures ménagères. Il regroupe 176 communes de l'Essonne et de Seine-et-Marne et couvre une population de 900 000 habitants. Ses missions : collecter, traiter et valoriser les déchets ménagers, développer un

réseau d'équipement de proximité pour l'apport volontaire mais aussi favoriser la mise en œuvre d'opérations de prévention et réduction des déchets comme le compostage et la distribution de poules. Le Siredom dispose également d'une compétence environnement et développement durable qu'il traduit par la réalisation de chantiers pédagogiques et citoyens, l'aménagement de jardins familiaux et de vergers pédagogiques sur les communes de son territoire.

Et pour accompagner les collectivités, le Siredom conçoit des outils et supports de communication pour l'information et la sensibilisation de tous les publics.